Commune de SUBLES

Lotissement

" LE HAUT DE BRUNVILLE - SUD"

PLAN DE VENTE

LOT n° 49

Référence cadastrale : AB n°195
Superficie : 463 m²
Surface de plancher 140 m²

Permis d'aménager : PA 014 679 20 D0003
délivré le 26 Mars 2021
rectifié le 16 Juillet 2021
Permis d'aménager modificatif : PA 014 679 20 D0003 M01
délivré le 21 Juillet 2022

Echelle : 1/1500
Dossier n°18241
Edité le 19/10/2022
Indice 8

Localisation du lot

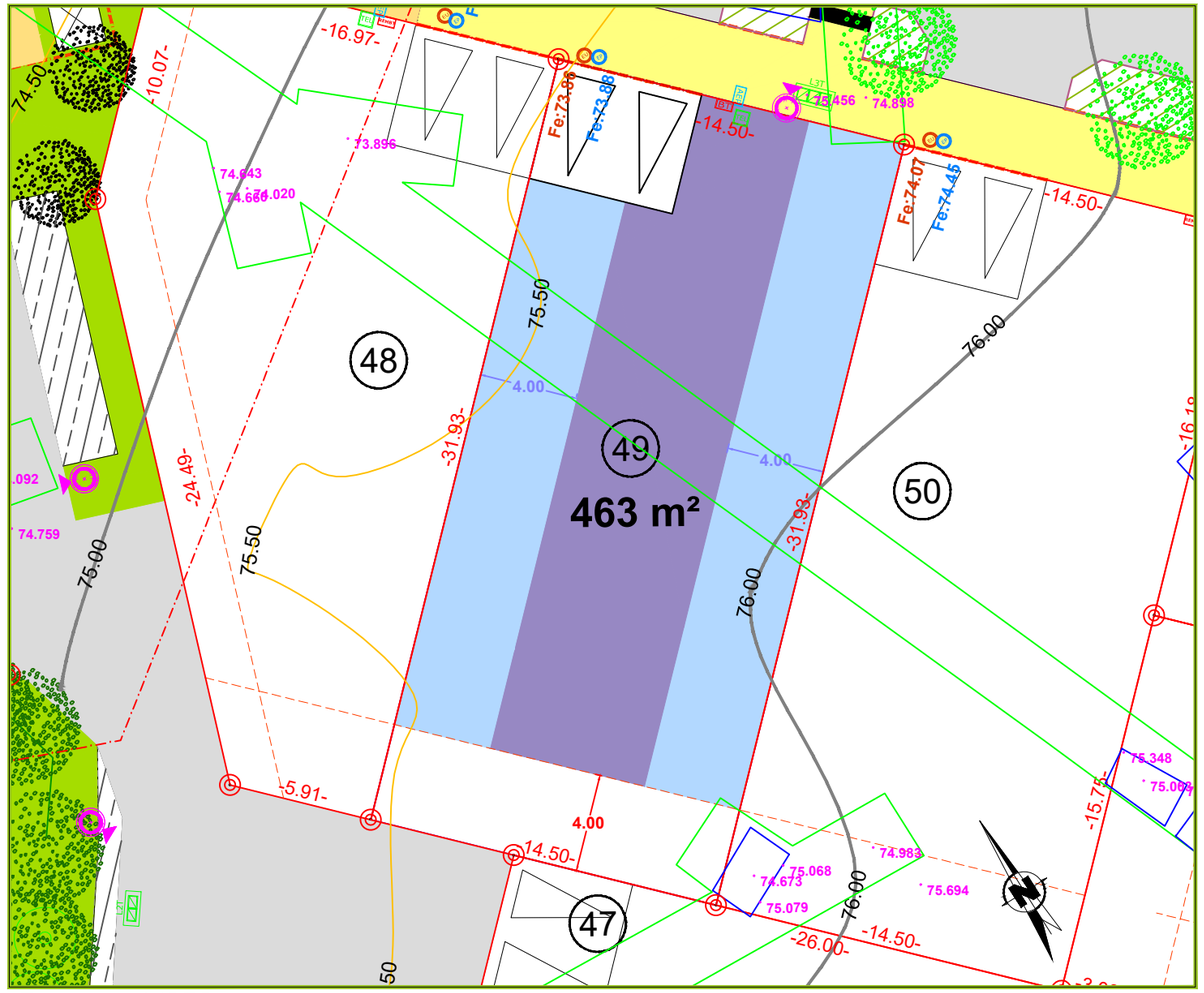

Echelle : 1/250

Légende

périmètre de l'opération
haie sur talus existante conservée
haie sur talus - plantation à charge aménageur
portion de haie existante supprimée

ESPACE PUBLIC
voie en revêtement de type enrobé
revêtement de type sable stabilisé
trottoir en revêtement de type enrobé
place de stationnement en revêtement perméable de type evergreen
aire de présentation des ordures ménagères
espace vert engazonné
espace vert planté d'une végétation arbustive
arbres à planter:
arbre de haute tige de taille moyenne
arbre de type cépée

PARCELLAIRE
limite de lot
550 m² environ — numéro de lot et surface
accès à la parcelle obligatoire surface minimale: 6 m de large 5 m de profondeur, non clos, non couvert
accès à la parcelle obligatoire sur cette limite de parcelle
-17.43- distance périmètrique
-5.00- distance de retrait entre piquet bois et borne OGE

CONSTRUCTIBILITÉ
recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction
6.39 — cote de recul minimal imposé par rapport à la limite parcellaire (en mètres)
zone de constructibilité sans limitation de hauteur
75.56 — Cotation voirie projet

6.39 — cote de recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction (en mètres)
zone de constructibilité - hauteur limitée à 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faitage

FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE
74.17 / 73.870 — Sondage archéologique d'une profondeur de 0.60m à 1.00m de profondeur

LIMITES PARCELLAIRES
obligation de plantation d'une haie arbustive variée - à la charge de l'acquéreur
haie à conserver - obligation de maintien et d'entretien par l'acquéreur
Application cadastrale
Borne retrouvée
Borne OGE posée le 08/09/2022
Piquet bois

Réseau électrique
Coffret Cibe
Coffret REMBT

Réseau d'adduction d'eau potable
Citerneaux

Réseau de télécommunications
Chambre L2T
Regard de branchement

Réseau d' éclairage public
Candélabre

Réseau d'eau pluviale
Fe:75.62 — Boite de branchement EP

Assainissement d'eaux usées
Fe:75.32 — Boite de branchement EU

Signe d'appartenance
RDC : 71.50 — Altitude imposée du rez-de-chaussée projeté

NOTA :
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition..
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le reglement graphique et le Règlement de lotissement.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69

Aménageur
Foncim
34, Grande Rue
14 123 FLEURY-SUR-ORNE
Tél : 02.31.38.94.94
Mail : terrains@foncim.fr

Paysagiste Concepteur
Mélanie LAÎNÉ
22, Passage d'Escoville
14 000 CAEN
Tél : 02.31.24.83.39.

V.R.D.
Servicad Ingénieurs Conseils
61, rue Charles de Coulomb
14 120 MONDEVILLE
Tél : 02.31.52.53.62.

Géomètre-Expert
Cabinet Philippe CAVOIT
1, rue François COULET - BP 47 407
14 404 BAYEUX CEDEX